



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 48368

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation financière des grandes écoles privées d'ingénieurs et de cadres. Ces établissements sont financés essentiellement par les frais de scolarité supportés par les familles, la taxe d'apprentissage, d'autres produits, dont les prestations aux entreprises, et une participation de l'Etat, au titre du chapitre 4311 de la loi de finances intitulé « encouragements divers ». La diminution de la taxe d'apprentissage, les nouvelles directives sur la fiscalité qui viennent freiner les relations avec les entreprises et l'impossibilité d'augmenter la participation des familles déjà très importante, amènent ces établissements à solliciter une augmentation substantielle du financement de l'Etat pour maintenir leur équilibre financier. En contrepartie, ceux-ci s'engagent à renforcer leurs relations avec l'Etat, sachant que de nombreux contrôles attestent déjà que les formations dispensées entrent dans le cadre de la politique nationale de l'enseignement supérieur en France. Il lui demande donc si une participation financière accrue de l'Etat est envisageable, pour permettre le maintien du bon fonctionnement de ces écoles privées d'ingénieurs et de cadres.

Texte de la réponse

Le financement dont bénéficient, de la part du ministère de l'éducation nationale, les écoles de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC), au titre du chapitre 43-11, article 10, est nettement supérieur à celui accordé aux autres établissements d'enseignement supérieur privé dispensant le même type de formation. Le ministre de l'éducation nationale rappelle qu'il maintient son soutien financier pour les établissements relevant de la FESIC. De plus, l'expérimentation de la politique contractuelle devrait permettre à certains de ces établissements, en fonction, notamment, de la pertinence pédagogique des formations dispensées et de la qualité de l'insertion professionnelle, d'engager avec l'Etat une démarche contractuelle leur permettant d'obtenir un soutien financier accru.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48368

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3884

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4536